

# Moins de cambriolages de logements depuis la crise sanitaire sur une majeure partie du territoire

Insee Focus · Mai 2023 · n° 299



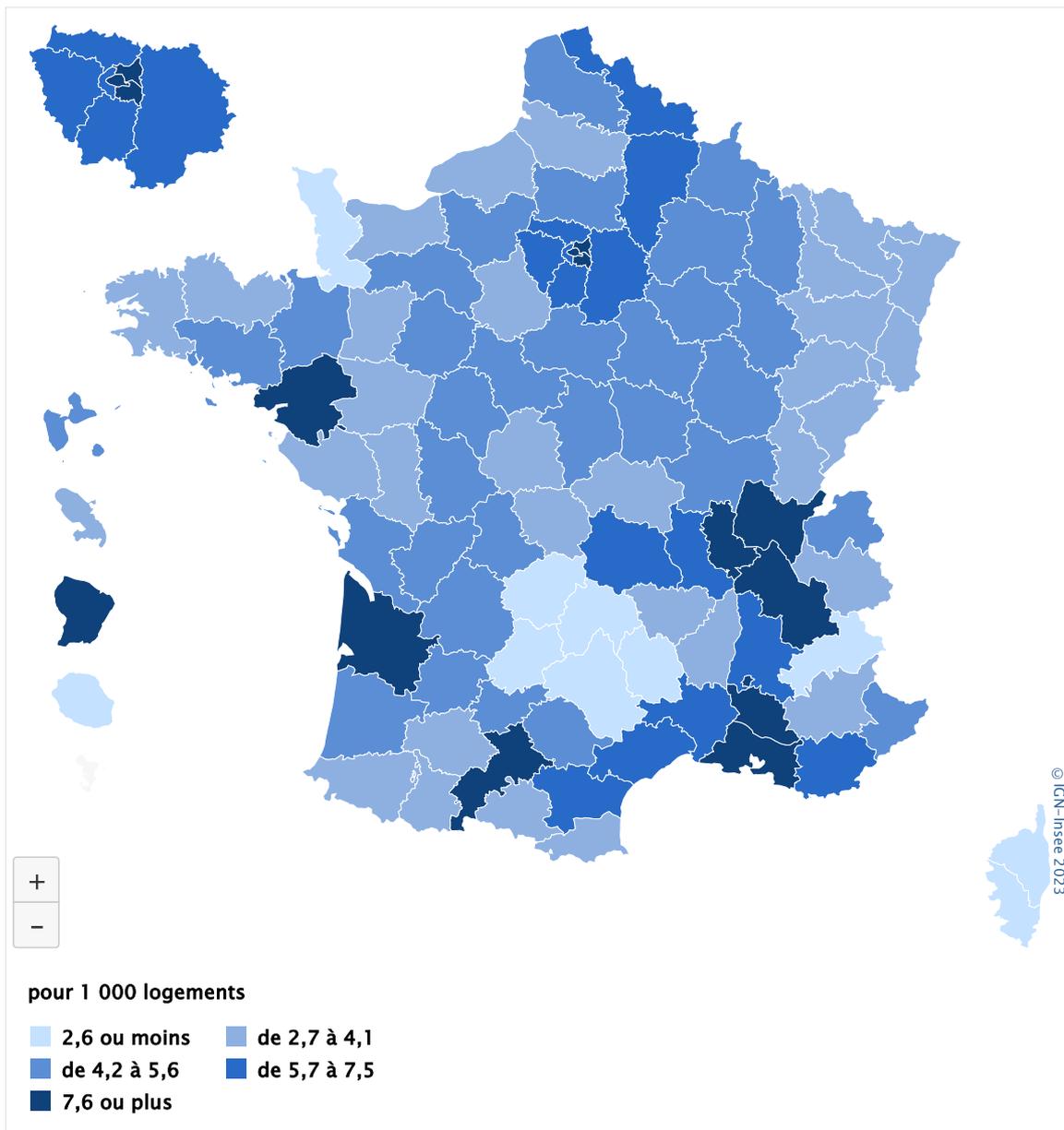
En 2022, en France hors Mayotte, 211 400 cambriolages ou tentatives de cambriolage de logements ont été enregistrés par les services de police et de gendarmerie nationales, cela représente en moyenne 5,8 infractions pour 1 000 logements. Ce taux d'infraction est plus élevé dans les communes les plus densément peuplées, puis dans celles où les niveaux de vie sont les plus hauts. Dans une moindre mesure, il est aussi plus élevé dans celles situées dans des intercommunalités à fortes inégalités de revenus.

En 2020, année du début de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le nombre de cambriolages baisse fortement, et ce quels que soient les niveaux de vie et les degrés de densité des communes. En hausse en 2022, ce nombre ne retrouve ou ne dépasse son niveau d'avant-crise que dans une vingtaine de départements, principalement dans l'ouest de la France.

## Des cambriolages plus fréquents dans les communes les plus densément peuplées

En 2022, en France hors Mayotte, 211 400 cambriolages ou tentatives de cambriolage de logements ont été enregistrés par les services de police et de gendarmerie nationales, dont environ un quart correspondent à des cambriolages non aboutis. Ainsi, 5,8 cambriolages ont été enregistrés pour 1 000 logements. Ce taux varie fortement au sein du territoire (**figure 1**). Il est corrélé à plusieurs caractéristiques territoriales, par exemple le degré de densité, les revenus des habitants, la part des maisons individuelles, ou encore celle des résidences secondaires. Ces différents liens sont approfondis à l'aide d'un modèle économétrique et décrits dans une publication du SSMSI [[Milin, 2023](#) ].

Figure 1 – Cambriolages et tentatives de cambriolage enregistrés pour 1 000 logements en 2022, par département de commission



Note : les taux sont calculés à partir du nombre de logements de 2019, dernier millésime disponible.

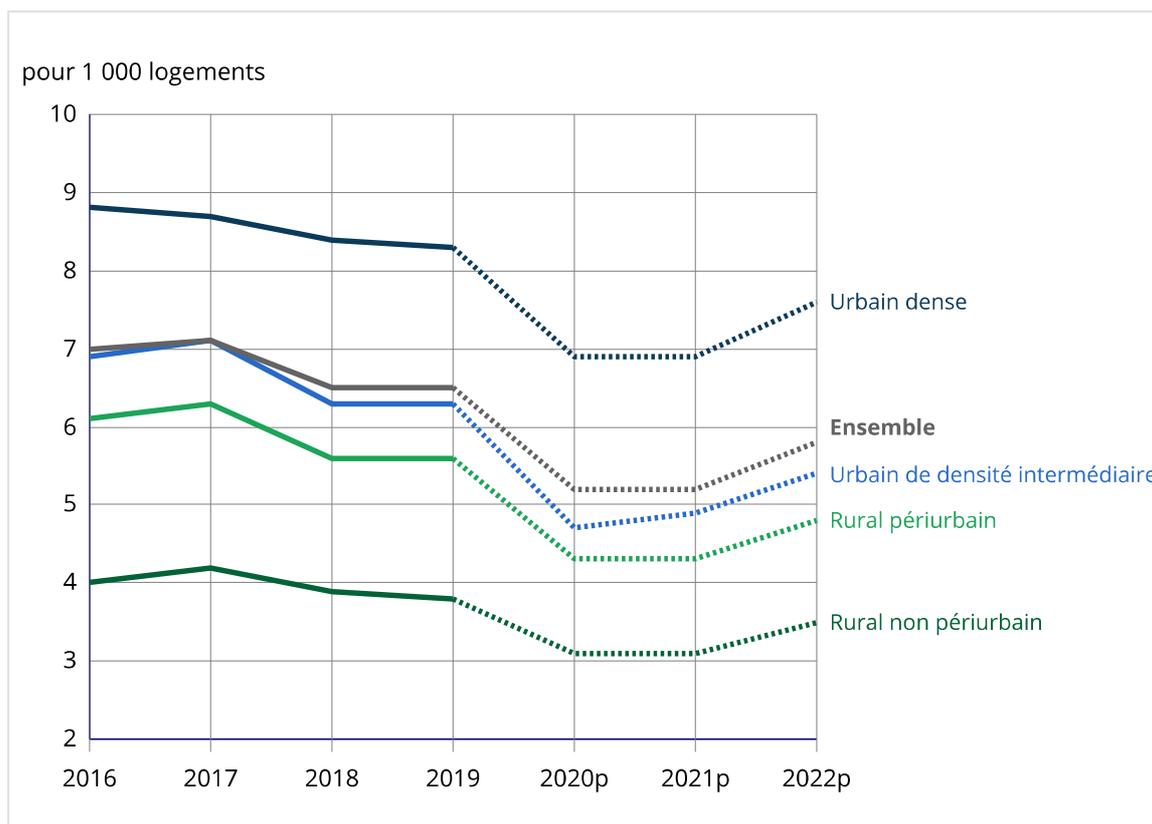
Lecture : en 2022, dans le département de l'Ain, le taux de cambriolages est de 7,6 pour 1 000 logements.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : SSMSI, base statistique communale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales ; Insee, recensement de la population 2019.

Le degré de densité des communes est un facteur explicatif significatif (**figure 2**). Les cambriolages sont ainsi plus fréquents dans les départements comprenant les plus grandes agglomérations. C'est le cas notamment des départements de l'Île-de-France, de ceux de la vallée du Rhône, du pourtour méditerranéen, ainsi que les départements du Nord, de la Loire-Atlantique, de la Gironde, de la Haute-Garonne et de La Réunion. À l'opposé, les 14 700 communes dans lesquelles aucun cambriolage n'a été enregistré en 2022 sont moins peuplées (320 habitants en moyenne) et 99 % d'entre elles sont rurales. La concentration des cambriolages de logements en zone urbaine est néanmoins moins importante que pour d'autres types de délinquance [[Poissonnier et al., 2023](#)].

Figure 2 – Cambriolages et tentatives de cambriolage enregistrés pour 1 000 logements selon le degré de densité des communes de commission entre 2016 et 2022



p : données provisoires.

Note : pour les années 2020, 2021 et 2022, les taux sont calculés à partir du nombre de logements de 2019, dernier millésime disponible. Pour les années antérieures, ils sont obtenus avec le nombre de logements de l'année correspondante.

Lecture : en 2016, dans les communes rurales non périurbaines, il y a eu 4,0 cambriolages ou tentatives de cambriolage enregistrés pour 1 000 logements.

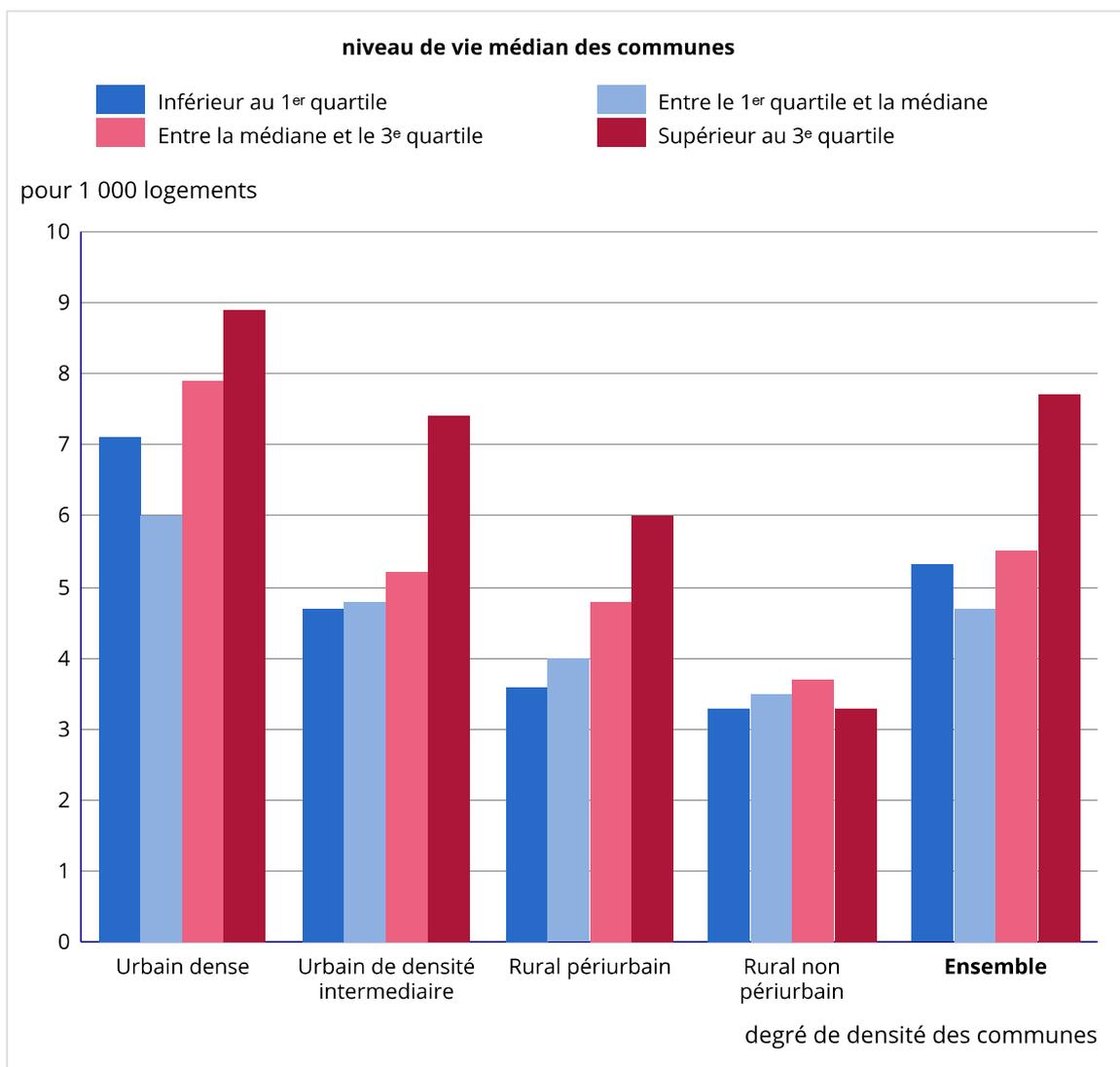
Champ : France hors Mayotte.

Sources : SSMSI, base statistique communale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales ; Insee, recensements de la population.

## Des taux de cambriolages plus élevés dans les communes où les niveaux de vie sont hauts

D'une manière générale, plus les habitants d'une commune ont un niveau de vie élevé, plus le taux de cambriolages et de tentatives de cambriolage y est élevé. En effet, si on répartit les communes en quatre groupes de même population selon leur niveau de vie médian, le taux moyen de cambriolages en 2022 est de 7,7 ‰ dans le groupe des communes où le niveau de vie médian est le plus élevé (**figure 3**). Ce taux est de 5,5 ‰ dans le deuxième groupe et de 4,7 ‰ dans le troisième groupe. Dans le groupe des communes aux niveaux de vie médians les plus bas (quatrième groupe), le taux de cambriolages est toutefois plus élevé que dans le troisième groupe (5,3 ‰). Ceci s'explique en partie par la densité des communes, les ménages les plus pauvres étant concentrés dans les communes les plus densément peuplées, lesquelles ont des taux de cambriolages en général plus élevés. C'est le cas notamment des communes des banlieues du nord-est de Paris, des grandes villes du pourtour méditerranéen (Perpignan, Nîmes, Montpellier, Marseille), ou encore de la vallée du Rhône (Lyon, Villeurbanne ou Saint-Étienne). De plus, ces communes ayant les plus bas niveaux de vie médians se situent dans des intercommunalités (établissements publics de coopération intercommunale - EPCI) au sein desquelles les écarts de revenus sont marqués. Or, les taux de cambriolages augmentent avec les inégalités de revenu (mesurées par le ratio entre le 9<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> décile) : 7,6 ‰ dans les communes situées dans les EPCI ayant les plus fortes inégalités de niveau de vie, contre 4,2 ‰ dans celles des EPCI les plus homogènes.

Figure 3 – Cambriolages et tentatives de cambriolage enregistrés pour 1 000 logements en 2022, selon le niveau de vie médian et le degré de densité des communes de commission



Note : les taux sont calculés à partir du nombre de logements de 2019, dernier millésime disponible.

Lecture : en 2022, dans les communes urbaines denses aux plus bas niveaux de vie, il y a eu 7,1 cambriolages ou tentatives de cambriolage enregistrés pour 1 000 logements.

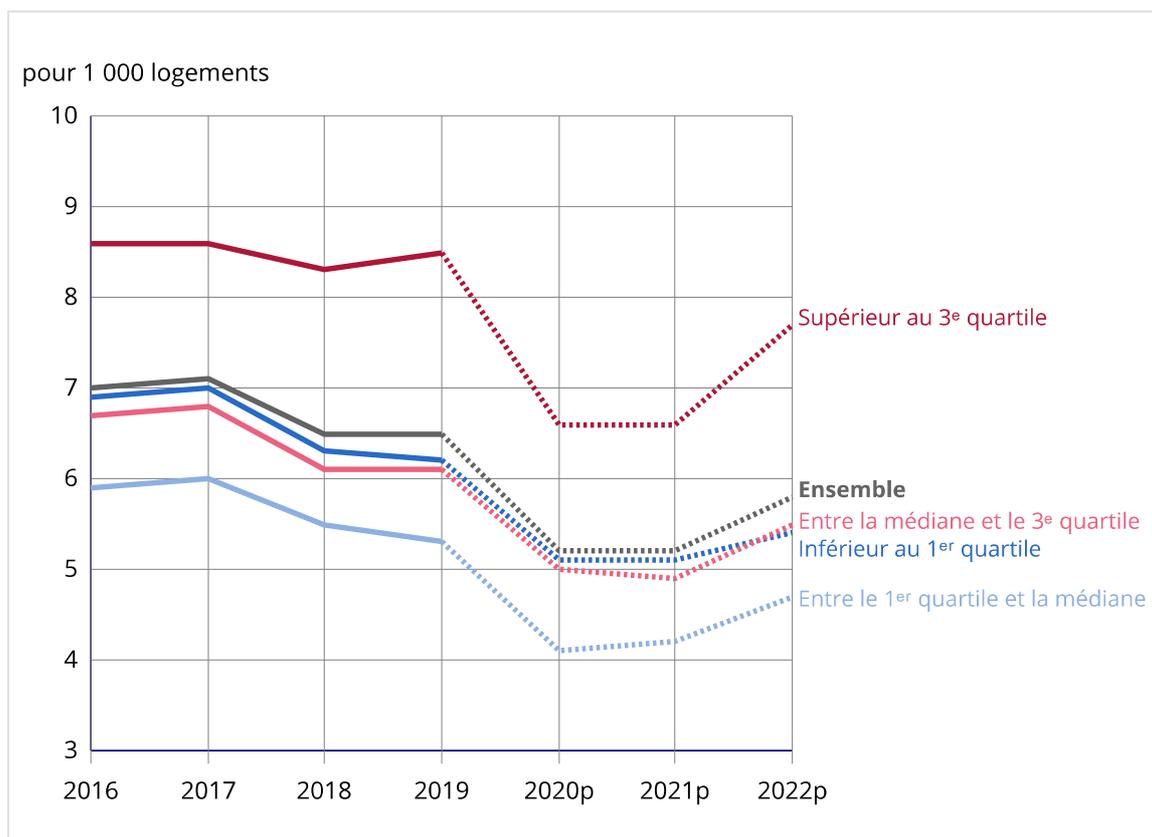
Champ : France hors Mayotte.

Sources : SSMSI, base statistique communale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales ; Insee, recensement de la population 2019.

## Moins de cambriolages de logements depuis la crise sanitaire sur une majeure partie du territoire

Entre 2016 et 2019, le nombre de cambriolages et de tentatives de cambriolage enregistrés diminue de 4 %. En 2020, année du début de la pandémie de Covid-19, il chute de 20 % par rapport à 2019, puis stagne en 2021, avant de croître à nouveau en 2022 (+10 %) sans toutefois retrouver les niveaux d'avant la crise sanitaire. Les confinements et les mesures d'isolement à domicile, comme le télétravail ou les fermetures de classes dans les établissements scolaires, peuvent apparaître comme des causes vraisemblables des moindres taux de cambriolages en 2020 et 2021. Cependant, depuis la crise sanitaire, le recours plus fréquent au télétravail ne semble pas suffisant pour expliquer que le nombre de cambriolages en 2022 reste inférieur aux niveaux enregistrés entre 2016 et 2019. En effet, la hausse de 2022 est plus marquée dans les communes dont les revenus médians sont les plus élevés (**figure 4**), ces communes étant pourtant celles où résident le plus souvent les cadres, lesquels télétravaillent davantage.

**Figure 4 – Cambriolages et tentatives de cambriolage enregistrés pour 1 000 logements selon le niveau de vie médian des communes de commission entre 2016 et 2022**



p : données provisoires.

Note : pour les années 2020, 2021 et 2022, les taux sont calculés à partir du nombre de logements de 2019, dernier millésime disponible.

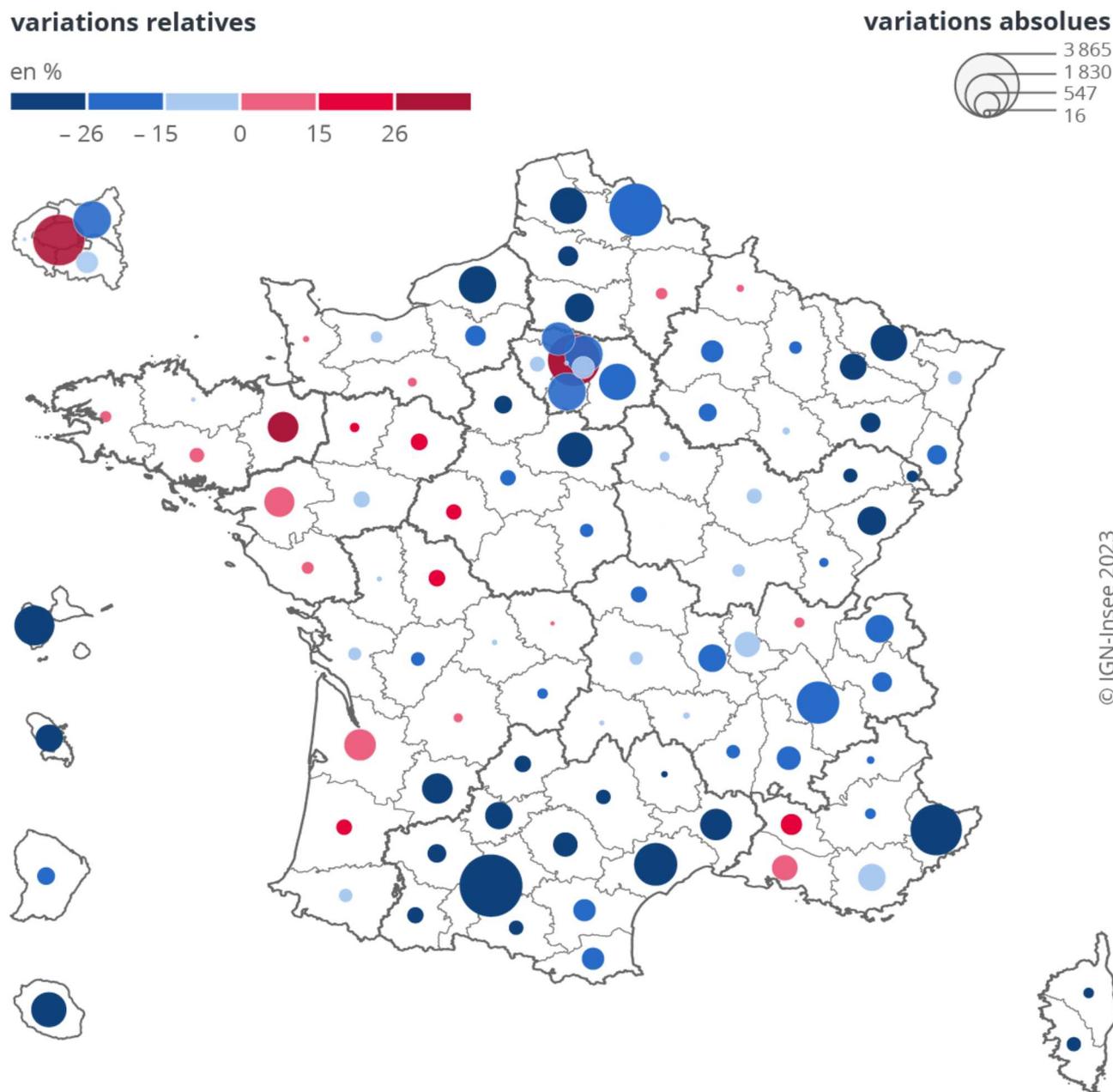
Lecture : en 2016, dans les communes où vivent les habitants dont les revenus font partie des 25 % les plus bas (1<sup>er</sup> quartile), il y a eu 6,9 cambriolages ou tentatives de cambriolage enregistrés pour 1 000 logements.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : SSMSI, base statistique communale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales ; Insee, fichier localisé social et fiscal (Filosofi), recensements de la population.

La baisse du nombre de cambriolages enregistrés entre 2016 et 2022 n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire (**figure 5**). Le nombre de cambriolages enregistrés diminue fortement entre 2016 et 2022 en Guadeloupe (-61 %), en Corse (-47 %) et en Occitanie (-34 %). La baisse est plus modérée en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-9 %) et en Île-de-France (-7 %). En Nouvelle-Aquitaine, le nombre de cambriolages enregistrés en 2022 est pratiquement égal à celui de 2016. À l'opposé, il augmente dans les Pays de la Loire (+10 %) et en Bretagne (+18 %). Au total, le nombre de cambriolages en 2022 ne retrouve ou ne dépasse son niveau d'avant-crise que dans une vingtaine de départements, principalement dans l'ouest de la France.

Figure 5 – Évolution du nombre de cambriolages et tentatives de cambriolage de logements par département de commission entre 2016 et 2022



Note : les ronds bleus représentent des baisses de cambriolages de logements enregistrés entre 2016 et 2022, tandis que les ronds rouges représentent des hausses.

Lecture : en 2022 en Guadeloupe, 1 562 cambriolages de logements ont été commis en moins par rapport à 2016, ce qui représente une baisse de plus de 26 %.

Champ : France hors Mayotte.

Source : SSMSI, base statistique communale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales.

Publication rédigée par : Kévin Milin (SSMSI), Julien Silhol (Insee)

En partenariat avec :

## Définitions

Le  **cambriolage de logement**  est un vol dans un local d'habitation, aggravé quand il est commis par effraction, ruse ou escalade. L'usage de fausses clefs pour entrer dans les lieux est assimilé à une effraction.

La  **tentative de cambriolage**  (acte manqué, interrompu, etc.) est considérée par la justice comme une infraction caractérisée, elle sera donc jugée au même titre qu'un cambriolage « abouti ».

Le  **degré de densité d'une commune**  correspond à son classement dans une des catégories « urbain dense », « urbain de densité intermédiaire », « rural périurbain » et « rural non périurbain ». Cette typologie est issue du croisement de la grille communale de densité (basée sur la distribution de la population sur des carreaux de 1 km de côté) et du zonage en aires d'attraction des villes.

Le  **niveau de vie**  est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le  **niveau de vie médian**  d'une commune est le seuil au-dessous duquel se situent la moitié de ses habitants.

Les  **intercommunalités**  considérées dans cette étude sont les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), sauf pour la Métropole du Grand Paris, pour laquelle les établissements publics territoriaux sont retenus.

Les  **écarts de revenus**  sont considérés à l'échelon de l'intercommunalité afin de prendre en compte l'environnement de la commune. Ils sont considérés comme faibles lorsque le rapport entre le 9<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup>  **décile**  est inférieur à 2,9 et élevés lorsque ce rapport est supérieur à 3,7. Plus précisément, un quart de la population réside dans un EPCI dans lequel le rapport interdécile est inférieur (respectivement supérieur) à 2,9 (respectivement 3,7). Le 1<sup>er</sup> décile (respectivement 9<sup>e</sup>) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % de la population de l'intercommunalité (respectivement 90 %).

## Pour en savoir plus

---

- › [Retrouver plus de données en téléchargement.](#)
- › [Publications régionales parues simultanément.](#)
- › Milin K., « [Davantage de cambriolages de logements enregistrés dans les communes urbaines, aisées et voisines de fortes inégalités sociales](#)  », *Interstats Analyse* n° 60, SSMSI, mai 2023.
- › Poissonnier A., Chenu B., Milin K., « [Géographie de la délinquance à l'échelle communale en 2022](#)  », *Interstats Analyse* n° 56, SSMSI, mars 2023.
- › Chenu B., Milin K., Poissonnier A., « [Géographie de la délinquance à l'échelle communale en 2021](#)  », *Interstats Analyse* n° 44, SSMSI, mars 2022.
- › [Fiche « Cambriolages »](#), in *Sécurité et société*, coll. « Insee références », édition 2021.



Institut national de la statistique et des études économiques  
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex  
Direction de la publication : Jean-Luc Tavernier